

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
[Leader.SJB@assnat.qc.ca](mailto:Leader.SJB@assnat.qc.ca)

**OBJET** : Question relative à la régression des indemnités des accidentés de la route à partir de 65 ans

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 16 mars 2021 par la députée de la circonscription de Mercier au sujet de la dégression de l'indemnité de remplacement du revenu à 65 ans et la date prévue du dépôt d'un projet de loi visant à remédier à la situation.

Il s'agit d'une erreur importante commise par les libéraux de Robert Bourassa en 1989 lors de la modification de la Loi sur l'Assurance Automobile (LAA) du Québec puisque ceux-ci ont coupés, sans aucune compensation, les indemnités en remplacement de revenu pour les personnes de 68 ans et plus.

Il est toujours de mon intention de corriger la situation. J'informerai les membres de l'Assemblée nationale de mes intentions en temps et lieu.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Bonnardel

N/Réf. : 2021031840